



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gestion des bouches à incendie par les communes

Question écrite n° 12599

Texte de la question

Mme Marjolaine Meynier-Millefert interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'exercice de la compétence de gestion des bouches à incendie. L'entretien du réseau de bouches à incendie est à la charge des communes. Cependant d'après des interpellations de sapeurs-pompiers de la circonscription de Mme la députée, de nombreux incidents ont été relatés du fait du mauvais entretien de ces bornes. De ce fait, elle souhaite bénéficier d'un bilan complet de la gestion des bouches à incendie par les communes.

Données clés

Auteur : [Mme Marjolaine Meynier-Millefert](#)

Circonscription : Isère (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12599

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8681

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)